



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

## Convocation du 10 MARS 2016

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Stéphane **VILLARD**, Amandine **MAISSE**, Laurent **MAZARD**, Virginie **SIGNOL**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER**, Pascal **BLOND**,

Excusés : Caroline **PEAUCELLE**, Murièle **MICHAUD**, Richard **TESTA**,

Le quorum est atteint, est Pascal BLOND nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

*(Laurent MAZARD absent lors des 3 premières délibérations)*

#### **1/ Délibération ouverture d'un registre – révision du POS**

Considérant la délibération 59/2015 du 6 octobre 2015 concernant la révision du POS, le Maire propose de mettre à disposition en mairie un registre pour recueillir les observations ou suggestions de tout un chacun pendant la durée de l'élaboration du projet pour permettre d'associer les habitants à la réflexion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** la mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations et suggestions de la population.

#### **2/ Délibération demande de subvention Ecole**

Considérant qu'il convient de procéder à la mise en accessibilité de l'école aux personnes handicapées, Le Maire propose au conseil de demander une subvention au Conseil Général de l'Isère pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **SOLLICITE** du Conseil Général de l'Isère une subvention pour la mise en accessibilité de l'école
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **3/ Délibération délégation de signature – demande de subvention**

Le Maire propose au conseil de lui déléguer la signature concernant les demandes de subventions pour les différentes actions pouvant y être éligibles et qui seraient réalisées sur la commune dans un souci de favoriser une bonne administration communale

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **AUTORISE** le Maire pour la durée du présent mandat en complément des délégations confiées le 13/05/14 par délibération 38/2014, à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toutes subventions.

#### **4/ Vote du compte administratif 2015**

##### **FONCTIONNEMENT**

Résultat reporté (clôture de 2014)	77 551.46 €
Affectation investissement 2015	0.00 €
Dépenses de l'exercice 2015 :	402 331.84 €
Recettes de l'exercice 2015 :	459 035.59 €
Résultat de l'exercice 2015 :	<b>56 703.75 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement définitif :</b>	<b>56 703.75 €</b>

##### **INVESTISSEMENT**

Résultat reporté (clôture de 2014 ), déficit	0.00 €
Dépenses de l'exercice 2015:	76 243.79 €
Recettes de l'exercice 2015 :	148 918.03 €
Résultats de l'exercice 2015 :	72 674.24 €
Résultats de clôture de l'exercice (excédent) :	321 083.48 €
 Résultat global de clôture définitif de 2015 :	 <b>377 787.23 €</b>

Le compte administratif est analysé chapitre par chapitre.  
Certaines lignes doivent être expliquées.

A ce titre, le conseil municipal sans la présence du Maire approuve le compte administratif 2015 à l'unanimité.

#### **5/ Vote du compte de gestion 2015**

Le compte de gestion 2015 est en tout point identique au compte administratif 2015.  
A ce titre, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

#### **6/ Vote du budget primitif 2016**

M. le Maire présente le projet de budget et donne lecture des différents articles le composant.  
Le projet de budget prévoit l'intégration des résultats antérieurs.  
M. le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet.

Dépenses de fonctionnement :	424 510.00 €
Recettes de fonctionnement :	424 510,00 €
 Dépenses d'investissement :	 316 245,21 €
Restes à réaliser 2015 :	205 779.79 €
Total dépenses d'Investissement :	522 025,00 €
Recettes d'investissement :	522 025,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité approuve le budget primitif 2016.

#### **7/ Vote des taux d'impositions 2016**

Il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016,  
Considérant la ligne de conduite prise depuis le début du mandat proposant une évolution des taux en rapport avec l'inflation. Le Maire propose de ne pas procéder à une augmentation des taux en 2016.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016, comme suit :
  - ✓ Taxe d'habitation 8.69 % maintien du taux 2015
  - ✓ Taxe foncière bâti 17.99 % maintien du taux 2015
  - ✓ Taxe foncière non bâti 58.59 % maintien du taux de 2015

#### **8/ Délibération subvention association pêche**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle ».

Cette subvention sera versée dans le but de favoriser son installation et de lui permettre de prendre en charge la pêche à l'étang de Gôle, notamment en ce qui concerne l'empoissonnement de l'étang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle ».

#### **9/ Délibération demande de non- valeur trésorier**

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de la Tour du Pin pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, se décomposant comme suit :

LISTE 871280511 pour 6.90 €  
LISTE 1520750211 pour 13.48€

Le Conseil municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré

- ✓ ADMET en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 6.90 pour la liste 871280511 et 13.48€ pour la liste 1520750211
- ✓ PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2016 : Chapitre 65 – article 6541
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

#### **10/ Délibération convention association de pêche**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être signée dans le cadre des conventions d'intégration dans les ENS. Celle-ci sera passée entre la commune et l'association les pêcheurs de l'étang de Gôle. Elle fixera principalement le rôle de l'association dans la gestion et les conditions d'utilisation de l'ENS pendant toute la durée de vie de l'association.

Le Maire donne lecture du projet de convention au conseil municipal,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention

Informations :

#### ➤ **Travaux :**

Une réunion a eu lieu le 07/03/16 à la mairie en présence du département, du syndicat des eaux, du SEDI et d'ERDF dans le but d'organiser les travaux.

L'organisation des travaux s'annonce plus compliquée que prévu.

Le syndicat des eaux procédera à une tranchée importante – durée 2 mois

Le SEDI interviendra en deux temps= 1<sup>er</sup> temps enfouissement, 2<sup>ème</sup> temps ôte l'ancien réseau.

Pendant 6 mois la route sera bien endommagée.

Le commencement des travaux est prévu pour début mai rue du stade (départ au croisement avec la rue de la Forge) jusqu'au croisement de la Grande Rue.

A partir de mi-mai suivent les travaux de la Grande Rue.

Les cars ne pourront plus circuler sur la Grande Rue pendant 1 mois et demi. Nous sommes en attente d'une solution de la part du département.

Une réunion publique est prévue le 7 avril 2016 à 19h, elle aura pour but d'informer la population sur les travaux à venir.

➤ **Sanisettes :**

L'implantation était prévue au départ sur la place de la bascule mais le CAUE ne le conseille pas. En effet, la place est déjà bien chargée. Il préconise d'installer les sanisettes au stade mais la fosse ne pourra suffire, la consommation d'eau des sanisettes étant trop importante. Un programmiste se chargera de définir l'emplacement idéal.

➤ **Pêche :**

Monsieur le Maire expose le projet de règlement au conseil municipal. Le conseil l'approuve. Une convention va également être signée. Voir délibération 10/

➤ **Ecole :**

Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 10 mars 2016. Différents points sont abordés.

Accueil des enfants année 2016/2017 : effectif à l'heure actuelle 82 enfants.

Plus aucune dérogation possible. Un seuil est fixé en accord avec l'inspectrice, au-delà de 78 enfants plus aucune dérogation ne pourra être acceptée.

L'ouverture d'une classe supplémentaire peut être demandée à partir de 84 enfants tout en sachant que les dérogations ne sont pas comptées dans l'effectif.

Une demande d'ATSEM supplémentaire a été faite par les maitresses. Sachant que la loi prévoit 1 ASTEM pour 2 classes de maternelle cette demande est refusée.

La cantine est surchargée. Si le problème persiste la solution proposée est de prendre les repas dans la salle polyvalente.

➤ **Divers :**

- La salle est utilisée tous les mercredis après-midi en dehors des vacances scolaires par l'association Léo Lagrange et jusqu'à la mise en service des locaux dédiés à la jeunesse sur la commune de Trept.
- Des cours de théâtre donnés par Mme TESTARD Charlotte ont également lieu tous les mercredis soir à la salle polyvalente.
- Le club de la retraite sportive de la Tour du Pin (RST), qui a une section de MARCHE NORDIQUE utilisera l'annexe du stade pour leur initiation le mardi 15 mars de 14H30 à 15H30 et vendredi 18 mars de 14H30 à 15H30.
- La préfecture nous demande si des matchs de l'EURO2016 seront retransmis sur Montcarra. Voir les dates et les disponibilités de la salle. Proposer aux associations si intéressées pour gérer l'évènement.

➤ **Questions :**

Florence : La randonnée est en préparation, elle aura donc lieu le 10 avril prochain. A diffuser.

Laurent : Où en est le projet d'aménagement ? Nous sommes dans l'attente du cahier des charges du CAUE.

Virginie : La fête de la musique est bien maintenue par Jean Marie VESSILLIER. Il s'occupe de tout. Il y aura 3 groupes de chanteurs.